

Or la Savoie d'accord c'est en France mais pourquoi ? A cause du Traité de Turin du 24.03.1860.

Mais moi je suis Val 'Aostin et ma diplomatie c'est la diplomatie italienne or, je me suis renseigné, l'Etat Français a oublié (volontairement peut-être...) de notifier ce traité territorial.

Et vous avez donc un gros problème car votre Traité de Paris du 10.02.1947, dans son article 44§3 indique qu'à défaut de modification (art 44§1ibidem) et d'enregistrement à l'ONU (art 44§2 ibidem) le traité non modifié et/ou non enregistré et « tenu pour abrogé ».

Donc, prouvez-moi d'abord

1 Notification, date, numéro, personne habilitée à cet acte juridique international.

2 L'enregistrement à l'ONU, date, numéro d'acte.

Sinon je n'ai pas à vous répondre car sinon je saisis d'un incident diplomatique l'Italie.

Merci de me répondre par écrit.

Cordialement.

Mr PORTIGLIOTTI Roberto

